

PREMIÈRES ASSISES DU TOURISME DE MÉMOIRE

SÉNAT

SALLE CLEMENCEAU

JEUDI 26 MAI 2011

M. Charles Guené, sénateur

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue au Sénat qui inaugure les « **Premières assises du tourisme de mémoire** ». Je vous adresse ce message à titre personnel, bien sûr, mais également au nom du Président Gérard LARCHER, qui m'a fait l'immense honneur de me solliciter pour le représenter aujourd'hui.

C'est en effet sous le haut patronage du Président du Sénat que notre Haute assemblée, sensible aux manifestations de la mémoire française, a pu s'impliquer notamment auprès du ministère de la Défense et des Anciens combattants afin de créer un précédent visant

à mieux comprendre les enjeux du tourisme de mémoire et à coordonner les interventions de ses différents acteurs.

Bien entendu, l'initiative de ces « premières assises » revient au ministère de la Défense et des Anciens combattants qui a très opportunément commandé une enquête nationale visant à mesurer les retombées économiques du tourisme de mémoire et à évaluer son impact sur l'aménagement du territoire, auquel chacun le sait, les sénateurs sont particulièrement attachés.

A cet égard, Monsieur le ministre de la Défense et des Anciens combattants, nous sommes tous impatients de découvrir les résultats de cette enquête...

Initié depuis l'année 2000 par les ministères de la Défense et du Tourisme, le **concept de « tourisme de mémoire »** évoque à la fois le loisir culturel, le civisme et la pédagogie, le recueillement et le devoir de mémoire à l'égard du monde combattant et de toutes les victimes, civiles et militaires, que les conflits nous ont enlevés. Bien entendu, il ne faut pas oublier l'aspect économique et commercial, ainsi que son indéniable impact sur l'aménagement du territoire.

Ce concept est défini par ses auteurs comme une *« démarche incitant le public à explorer les éléments du patrimoine mis en valeur pour y puiser l'enrichissement civique et culturel que procure la référence au passé »*.

D'emblée, nous ne pouvons éluder l'ambiguïté qu'il peut y avoir aux yeux de certains d'entre nous à associer le « tourisme », qui évoque entre autre le loisir, la mobilité ou encore le temps libre, à la

« mémoire », empreinte de respect, de recueillement envers les disparus morts pour la patrie, et qui donne à l'âme la faculté de conserver la noblesse du sentiment et de réveiller la flamme du souvenir. Je crois qu'il nous faut dire, en avant propos, et en toute simplicité, qu'ils sont utiles l'un à l'autre et que leur complémentarité n'altère en rien leur essence première, pourvu que la juste mesure guide notre démarche.

Car finalement, quoi de plus primordial que de se souvenir... et c'est pourquoi je vous propose que nous fassions de notre souvenir commun, un hymne à la vie et à l'avenir de notre humanité !!!

De la même manière, l'association « mémoire-tourisme » oblige également à concilier les notions de vérité et d'attractivité, qui sont parfois antinomiques. Cet aspect, si j'en juge par certaines réactions dont je viens d'être récemment destinataire, et qui restent localisées, nous amènera nécessairement à des conflits et à des réflexions d'éthique. Si le débat n'est pas nouveau dès que l'on touche à l'« Histoire », il changera certainement de dimension et peut être de nature dans le cadre d'une démarche « tourisme de mémoire » d'ampleur.

Je ne doute pas que nous saurons, ensemble, là aussi, trouver la juste voie de la responsabilité.

La France dispose d'un patrimoine à valoriser exceptionnellement riche, composé de fortifications, de sites emblématiques, de monuments, de lieux de mémoires et de musées à visiter, lesquels constituent un authentique vecteur de développement du tourisme culturel.

Nous avons le devoir de faire en sorte que les générations futures puissent se souvenir des hommes et des femmes qui se sont battus pour la Paix et pour notre liberté.

Je voudrais rappeler ici qu'à l'initiative du ministère de la Défense et des Anciens combattants, et afin de permettre une mise en valeur touristique cohérente et attractive du patrimoine mémoriel, le territoire national a été divisé en sept « **territoires de mémoire** ». Chacun d'eux présente une densité historique et mémorielle différente selon la géographie des guerres et des enjeux politiques, une telle partition implique parfois un parti pris dans le choix des contours.

Dans ces territoires, tous les sites ont été recensés et des itinéraires intitulés **les « chemins de mémoire »** ont été tracés afin d'informer parfaitement les visiteurs et de mettre en cohérence les sites entre eux. Le recensement des sites et le tracé des « chemins de mémoire » ont été organisés autour de quatre thématiques, l'une relative aux fortifications (XVI^e–XX^e siècles), et trois, chronologiques, relatives aux conflits (1870–1871 ; 1914-1918; 1939–1945). Ces thématiques ont été elles-mêmes structurées en pôles d'intérêt : champs de bataille, musées, patrimoine architectural

historique, monuments et sépultures, hommes, et ressource scientifique (archives et bibliothèques).

Bien que développée par certaines régions comme la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes ou la Normandie, cette politique de valorisation du patrimoine a incité l'Etat à créer une dynamique en impliquant les collectivités locales et les acteurs privés par l'intermédiaire des contrats de plan Etat-région (CPER) et la conclusions de partenariats multiples.

De plus, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication constitue un élément essentiel et déterminant de cette politique.

J'ajouterai que la création d'un site interministériel a été inscrite dans la convention du 6 février 2004 conclue entre le secrétariat d'Etat aux anciens combattants et le secrétariat d'Etat au tourisme. Géré par le ministère de la Défense (DMPA) à partir d'un serveur central, le site est accessible au public depuis le mois de juin 2004. Il couvre l'ensemble du territoire français, il assure la cohérence de l'information en reliant les sites des chemins de mémoire entre eux et avec ceux des partenaires touristiques.

Depuis 2007, l'Etat porte ses efforts sur l'évolution de ce site Internet ainsi que sur le développement de sites de recherche mis à la disposition du public. Le succès du site **www.cheminsdememoire.gouv.fr** est allé croissant, passant de 128 visites par jour en 2004 à plus de 2000 au premier semestre 2007. 1,5 million de pages sont consultées annuellement par une clientèle jeune et diversifiée : 40 % des internautes ont moins de vingt-cinq ans,

45 % sont des particuliers, 25 % des professionnels du tourisme. En termes de flux, la clientèle du site, majoritairement anglo-saxonne, se diversifie depuis quelques années et provient notamment d'Europe de l'Est – Tchèques, Polonais – et du Sud, notamment d'Espagne.

Au sujet de cette convention interministérielle du 6 février 2004, je souhaiterais préciser son importance en ce qu'elle entend développer les voies et moyens financiers d'un tourisme organisé autour des lieux de mémoire, en particulier ceux situés dans des régions dépourvues d'une image touristique bien établie. Elle encourage leur promotion sur notre territoire ainsi qu'à l'étranger et mobilise pour cette démarche les organismes associés (Maison de la France, ODIT-France), mais aussi les tours-opérateurs, les comités régionaux et départementaux de tourisme, les offices de tourisme.

Je me dois de souligner également l'existence de deux autres conventions qui participent indirectement à la valorisation du patrimoine de mémoire par l'activité touristique :

- Le protocole Défense-Culture du 17 septembre 2005 qui concerne notamment la restauration de plusieurs monuments historiques affectés au ministère de la Défense (citadelle de Brest, château de Vincennes, Hôtel de la Marine, Hôtel national des invalides...)
- Le protocole Défense-Education nationale signé le 31 janvier 2007 qui vise à mieux coordonner les actions communes dans les domaines de la citoyenneté et de la transmission de la mémoire.

Ce n'est trahir aucun secret que de rappeler qu'à la clôture de nos travaux, une nouvelle convention Défense/Tourisme sera signée pour compléter les conventions existantes.

Qu'il me soit permis ici d'évoquer **le rapport d'information sur les lieux de mémoire**, que j'ai eu l'honneur de commettre et présenter devant la commission des finances du Sénat en octobre 2007, ayant poursuivi le remarquable travail effectué par notre regretté collègue Jacques BAUDOT, qui nous a quitté trop vite.

Le terme de « lieux de mémoire » concerne les sépultures de guerre des soldats « morts pour la France » situées dans les nécropoles nationales et les carrés militaires en France et à l'étranger ainsi que les « hauts-lieux » de la mémoire nationale. Le ministère de la Défense leur consacre à la fois des crédits d'investissement, de fonctionnement et de rémunération de personnel. Cette expression s'applique aussi à des monuments relevant d'associations ou de communes, auxquelles le ministère de la Défense et des Anciens combattants, au travers de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), accorde des subventions pour leur construction ou rénovation.

Outre les importants développements que nous avons consacré aux nécropoles situées à l'étranger et dont nous avons la charge, j'ai été amené à m'intéresser tout particulièrement aux lieux de mémoire situés sur le sol français et au regard du propos qui nous occupe et en qualité de rapporteur spécial du budget des Anciens combattants, pour la commission des Finances, j'ai émis notamment les propositions suivantes en conclusion de ce rapport d'information :

- Tout d'abord, que soit poursuivi l'effort de communication sur l'importance et la connaissance de la mémoire combattante et de ses lieux, notamment à l'égard des jeunes générations ;
- J'ai ensuite proposé de continuer à rendre les hauts-lieux de mémoire plus attractifs en les dotant de moyens techniques modernes ; A cet égard, permettez-moi d'évoquer ici le Mémorial Charles de GAULLE de Colombey-Les-Deux-Eglises, qui m'est cher à plus d'un titre, et qui bénéficie en la matière d'une technologie de pointe qui lui procure une grande variété de supports scénographiques : en utilisant tant les films sur écrans géants, que les bornes multimédia, pour évoquer les archives sonores et audiovisuelles, comme les commentaires écrits.

Le Mémorial haut-marnais complète parfaitement le parcours de mémoire dédié à l'Homme du 18 juin et constitue un véritable rendez-vous avec l'histoire du vingtième siècle, mais aussi une rencontre avec le général de GAULLE dans son intimité, comme dans un lieu d'histoire vivante...

Les scénographes Christian Le CONTE et Geneviève NOIROT, ont parfaitement su rendre le lien étroit entre Charles de GAULLE et les paysages de Haute-Marne dont le caractère environnemental exceptionnel vient d'être reconnu par le Label Parc National, et c'est ensuite tout naturellement qu'à la rubrique « Tourisme » du site du Mémorial, vous accédez aux références du « parcours de

mémoire gaullien » ainsi qu'aux autres « sites de mémoire » qui sont nombreux dans cette région, tout comme aux centres d'intérêts touristiques.

Le mémorial illustre parfaitement l'usage qui peut être fait des technologies modernes et les synergies qui peuvent être développées entre tourisme et mémoire ; et je ne peux que vous incitez à vous y rendre, si ce n'est pas déjà fait, car je sais que je m'adresse à un public de connaisseurs.

Je conclus, dans mon rapport sur le besoin de :

- Réfléchir à l'existence et, le cas échéant, à la définition d'une véritable politique de mémoire française et parfois même européenne, en veillant cependant à ne pas heurter certaines sensibilités.
- Et enfin, reprenant la proposition du Président Jean ARTHUIS, je préconise d'étudier la création d'une fondation ou d'un établissement public chargé des lieux de mémoire liés aux combats de la Nation, laquelle pourrait d'ailleurs enrichir, au propre comme au figuré, la démarche globale qui nous intéresse aujourd'hui.

Une des particularités du tourisme de mémoire est de susciter l'engouement d'une clientèle internationale dont le flux grossit lors des événements anniversaires et des commémorations. Nous devons

d'ailleurs nous en réjouis en observant que parallèlement la part des jeunes publics tend à s'accroître par rapport à celle des «seniors».

Dans la mesure où une partie de la mémoire étrangère se trouve en France, le tourisme de mémoire participe de cette « mémoire partagée » qui est le volet international de la politique de mémoire et se veut une démarche de rapprochement entre les acteurs des conflits mondiaux et de transmission aux jeunes générations d'un héritage combattant « transfrontière ».

A cet égard, les commémorations du 100^{ème} anniversaire du premier conflit mondial, qui se dérouleront dans trois ans, constitueront sans aucun doute, en Europe et dans le monde, un évènement international majeur !

Le tourisme de mémoire est un facteur de développement économique des territoires et peut parfois devenir le premier site de fréquentation d'un département, d'où l'importance qu'il y a à accorder une attention particulière à ce point...

Les perspectives sont très encourageantes car le tourisme dirigé vers les lieux de mémoire est en constante progression depuis une dizaine d'années.

Il appartient donc aux professionnels et aux institutionnels du tourisme d'accompagner ce nouvel engouement en proposant des produits touristiques qui répondent aux exigences sans cesse croissantes des clientèles ; en offrant aussi l'opportunité de découvrir, en marge des sites de mémoire, les autres richesses touristiques de la région et en donnant envie de rester plus longtemps dans notre pays.

Il faut noter à cet égard l'important travail réalisé par le ministère de l'Ecologie et surtout de Madame Anne VOUR'CH, Directrice du Réseau des Grands Sites de France, qui permet l'attribution d'un Label, décerné par l'Etat, qui est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable que sont la préservation du patrimoine et de « l'esprit des lieux », la qualité de l'accueil du public ou encore la participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site. Cet axe environnemental ne peut être absent de nos débats.

En ce qui le concerne, le ministère chargé du Tourisme a accentué l'effort de promotion de la destination France auprès des publics étrangers en s'appuyant sur Maison de la France où, dans ses actions thématiques à destination des publics spécifiques, le tourisme de mémoire est déjà inclus dans ses opérations de promotion.

Le ministère a aussi mis l'accent sur la qualité de l'accueil avec le Plan Qualité Tourisme, et sa marque nationale « Qualité Tourisme » qui apporte une nouvelle visibilité aux professionnels qui offrent des prestations de qualité et œuvrent quotidiennement à l'amélioration de celles-ci. Sans nul doute, le tourisme de mémoire, doit pouvoir s'inscrire à sa juste place, dans le cadre de ce label.

Des réflexions sont d'ailleurs en cours pour étendre cette marque aux lieux de visite et bien sûr à ceux du tourisme de mémoire.

Mais nos travaux ne font que commencer, et je me réjouis par avance de la qualité des échanges, dont je n'ai fais qu'effleurer quelques thèmes, et qui vont animer cette journée des « Premières assises du tourisme de mémoire ». Elle a vocation à se perpétuer, et le Sénat s'en félicite...

Je déclare donc ouvertes les « Premières assises du tourisme de Mémoire » ...